



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Augmentation des coûts de la vie liée au transport maritime à Mayotte

Question écrite n° 41632

### Texte de la question

M. Mansour Kamardine alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les risques économiques et sociaux consécutifs à la réduction par quatre de la fréquence de desserte de Mayotte par la compagnie CMA-CGM. En effet, les tensions engendrées par la crise sanitaire mondiale sur le transport maritime entraînent des modifications par les grandes compagnies maritimes des rythmes de desserte de certains ports, dont le port de Longoni. Ainsi, la compagnie CMA-CGM a récemment modifié la fréquence de livraison par ses navires des marchandises et des matériaux à Mayotte, la faisant passer d'une fois par semaine à une fois par mois. Cette modification entraîne une augmentation sensible des coûts logistiques globaux des opérateurs économiques mahorais, notamment en raison des coûts de stockage. Elle entraîne, également, un risque de pénurie de certaines marchandises, notamment les produits alimentaires périssables, y compris de première nécessité. En outre, la population mahoraise est la plus pauvre de France, avec 77 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire. Enfin, les coûts de la vie dans le 101<sup>e</sup> départements français sont les plus élevés des coûts de la vie dans les départements français. Aussi, l'impact économique sur les entreprises et sur les populations de la réduction de la fréquence de desserte de Mayotte par CMA-CGM fait peser des risques importants de déclenchement d'une grave crise sociale dans un territoire où les tensions sont permanentes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir se préoccuper d'un retour à une fréquence hebdomadaire de desserte de Mayotte par la marine marchande et de lui indiquer ce qu'il entend mettre en œuvre pour ce faire.

### Texte de la réponse

Un approvisionnement régulier du territoire de Mayotte est, en effet, indispensable pour éviter toute pénurie et pour écarter le risque de renchérissement supplémentaire des coûts des marchandises importées, tant pour la population que pour l'ensemble des acteurs économiques mahorais. Le contexte mondial connaît de très fortes tensions exercées depuis quelque temps sur les chaînes logistiques internationales. Cette situation exceptionnelle s'est traduite par de moindres disponibilités de navires, ce qui a pu entraîner, et le Gouvernement le regrette, une forte réduction momentanée de la desserte de Mayotte par CMA-CGM. Cette compagnie a cependant indiqué de ne plus effectuer d'augmentation de ses taux de fret spot pour Mayotte depuis le mois d'avril 2021. Elle a également annoncé s'engager à desservir le département de façon plus régulière dès le mois d'octobre, avec la programmation de trois escales, puis à reprendre dès le mois de novembre une desserte hebdomadaire. Le Gouvernement vous assure de l'engagement pour veiller à la régularité de la desserte maritime de Mayotte.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mansour Kamardine](#)

**Circonscription :** Mayotte (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41632

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : [Transports](#)

**Ministère attributaire** : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [5 octobre 2021](#), page 7326

**Réponse publiée au JO le** : [22 mars 2022](#), page 2000